



FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT-PIE X

SAINT-JOSEPH-DES-CARMES

11290 - MONTRÉAL-DE-L'AIDE

TÉLÉPHONE : 04 68 76 25 40

Le Seignadou

Le signe de Dieu

Mars 2026

L'éditorial : La deuxième planche de salut

Par M. l'abbé Louis-Edouard Meuniot



« Lorsqu'il eut dit ces mots, il souffla sur eux et leur dit : « Recevez l'Esprit-Saint ; ceux à qui vous remettrez les péchés, ils leur seront remis ; et ceux à qui vous les retiendrez, ils leur seront retenus. » (Jn XX, 22-23). Voilà le pouvoir extraordinaire que Notre Seigneur Jésus-Christ a donné à ses Apôtres et à ses prêtres : effacer les péchés en son Nom. Il a disposé un remède aussi efficace et facile d'accès que le mal et le péché ont abondé dans le monde.

Le sacrement de pénitence, communément appelé « confession », est une œuvre de justification et de sanctification. Il est destiné à remettre les péchés commis après le baptême. Saint Thomas d'Aquin l'appelle « la deuxième planche de salut » (IIIa, q. 84, art. 6). Au cœur du sacrement, par son instrument libre et conscient qu'est le prêtre, c'est Jésus lui-même qui agit immédiatement sur l'âme. Il efface les tâches du péché et vivifie l'âme par la vie surnaturelle de la grâce sanctifiante. Cette grâce a deux

modalités, elle est « guérissante » et « élevée » ; c'est-à dire qu'elle guérit des blessures du péché personnel et élève l'âme à une vie chrétienne plus parfaite. Cela est la part de Jésus dans le sacrement de pénitence.

Mais l'œuvre de la justification exige aussi une part du pénitent qui se confesse du péché. Sous l'impulsion d'une grâce actuelle, l'âme du pécheur doit regretter ses fautes, avec sincérité. Quel juge pardonnerait à un coupable sans repentir ? Ainsi, une bonne confession exige une bonne préparation. Avant d'aller au confessionnal, faisons un examen de conscience sur nos manquements habituels, sur les tendances et les actes que nous remarquons ne pas être conformes à la volonté du Bon Dieu. Il nous faut nous juger comme le Bon Dieu nous juge lui-même. Ce faisant, évitons le scrupule qui détruit la vie spirituelle ; le scrupule qui voit le mal où il n'est pas et exagère la culpabilité est un manque de confiance en Jésus, l'indice d'un manque

de simplicité et d'équilibre, parfois même une suggestion diabolique.

Le Catéchisme du Concile de Trente demande « que l'accusation soit claire, simple et sincère (...) telle qu'elle nous fasse connaître au prêtre, comme nous nous connaissons nous-même. » Mais il précise qu'on « ne saurait trop louer ceux qui mettent de la discrétion et de la modestie dans l'accusation. » Il suffit de dire nos péchés au prêtre tels qu'ils se sont passés, avec la simplicité de notre cœur. Ne cachons pas un péché commis dans le passé par fausse honte. Ce n'est pas au prêtre que nous parlons dans la confession, c'est à Jésus lui-même ; son prêtre n'est qu'un instrument. Comme Jésus était bon avec ceux qui l'approchaient ! Quelle condescendance et quelle miséricorde avec les pauvres pécheurs sur les chemins de Palestine ! C'est toujours lui qui est au confessionnal aujourd'hui lorsque nous nous confessons, il est toujours aussi bon, condescendant et miséricordieux.

La contrition est essentielle au sacrement de confession ; pour être efficace, elle doit être intérieure et habituelle. Pour recevoir la grâce du sacrement, il suffit d'avoir l'attrition, c'est-à-dire le regret de nos péchés par crainte des châtements qu'ils nous méritent. Mais cette crainte servile doit petit-à-petit se transformer en crainte filiale qui regrette le péché par amour de Notre Seigneur Jésus-Christ et de notre Père des Cieux. Avec elle se développe le ferme propos, la volonté ferme de nous opposer au péché et de demeurer courageux dans nos résolutions. En quittant le confessionnal,

nous ne devons pas simplement nous dire : « C'est bon, je suis tranquille pour quinze jours ! » Malheureusement, nous aurons encore à combattre car les suites du péché originel demeurent en nous.

Enfin, si le péché est pardonné, il reste en nous un désordre établi par le péché. La faute morale a été pardonnée, mais notre âme est blessée, elle a subi un désordre qu'il faut réparer. Ce désordre nécessite une satisfaction ou réparation ; la pénitence donnée par le confesseur, et acceptée par le pénitent, suffit à la validité de l'absolution. Mais la réparation complète de nos injustices peut demander du temps. C'est pourquoi les âmes du purgatoire y demeurent jusqu'au moment où cette peine due au péché a été endurée et ces âmes parfaitement purifiées. La satisfaction s'accomplit non seulement par la pénitence sacramentelle imposée par le confesseur, mais elle se complète par la prière quotidienne, les sacrifices offerts et les privations acceptées en esprit de réparation de nos péchés.

Ainsi, le sacrement de pénitence, « deuxième planche de salut », nécessite les actes du pénitents correctement accomplis pour porter du fruit : accusation simple et complète des péchés commis, regret sincère des fautes et ferme propos de combattre courageusement, réparation généreuse des fautes par la pénitence sacramentelle et la pratique quotidienne de la vertu de pénitence. Tout cela, nous le faisons sous le regard de Jésus, déposant en son Cœur tout notre cœur pour recevoir la joie d'être pardonnés.



Ayez pitié de moi, mon Dieu, selon la grandeur de votre miséricorde (ps. 50, 1)

Par M. l'abbé Vincent Bélin



Pourquoi nos confessions ressemblent-elles souvent à des monologues où l'accusation apporte en vrac au confesseur des fautes d'importance et de significations très diverses ? Cet amas indistinct trahit une conscience qui n'établit pas de hiérarchie entre les fautes.

La confession n'est pas une formalité que l'on remplit par habitude ou parce qu'il faut aller se confesser. Lorsque nous nous approchons du confessionnal, nous devons avoir l'intention d'être pardonné et de recevoir le pardon du Christ par la vertu de son sang. Ce sacrement que Notre-Seigneur a institué pour nous pardonner est une démarche très humaine. Grâce à elle, Dieu suscite et parfait intérieurement, dans le cœur du pécheur, des actes de foi vive, de repentir et de réparation, et cela, au moment même où Il demande au pécheur d'exprimer extérieurement ses dispositions par l'aveu de ses péchés.

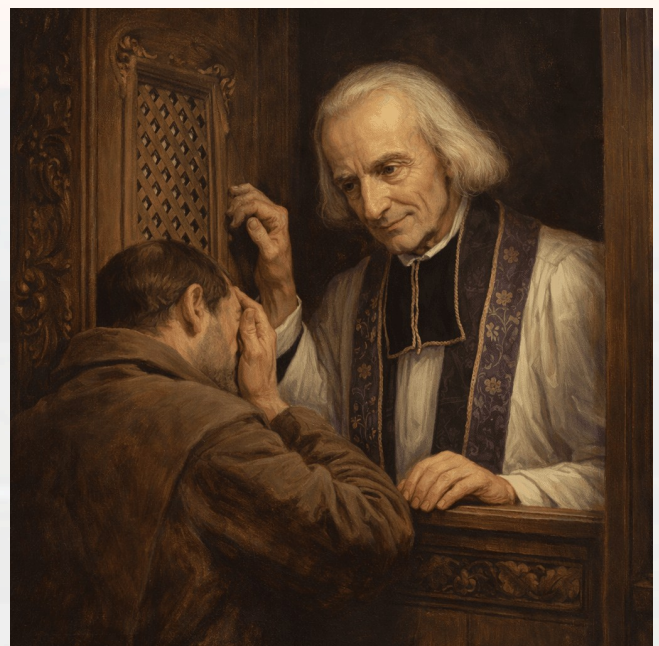
« Lavez-moi de plus en plus de mes iniquités... (ps. 50, 3) »

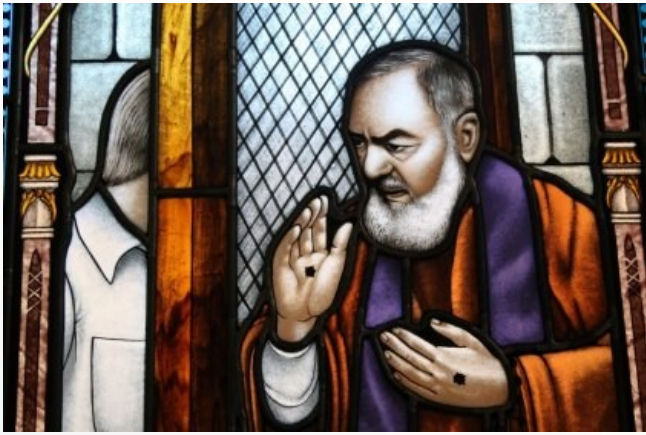
Il ne suffit pas que le pénitent raconte ses péchés. Il doit s'en accuser à proprement parler, il doit les regretter et s'engager à se corriger et à réparer. Ces actes sont comme l'eau qui doit couler sur le front pour qu'il y ait baptême : ils sont nécessaires, mais ils ne sont que la matière du sacrement, dont la forme est l'absolution. Ce qui se passe durant la confession dépasse absolument les actes du pénitent. Ils ne sont que la matière du sacrement dont le but est d'atteindre la contrition parfaite, ce regret « formé » par la Charité, dont le seul principe est

l'Amour de Dieu blessé par le péché. Par le moyen de la démarche du pénitent, mais aussi de tout ce qui entoure l'aveu - comme la monition du prêtre -, le Christ dans l'absolution prononcée, amène le repentir initial du pécheur à sa plénitude et à son achèvement dans la Charité. C'est l'acte du Christ dans une âme, c'est une conversion, c'est l'œuvre de la grâce. Bien évidemment, nous disons cela dans l'absolu... Que savons-nous de notre conversion réelle ? Que pouvons-nous affirmer de l'œuvre de la grâce en nous ? Nous ne savons qu'une chose : quand il y a conversion, il y a grâce et pardon de Dieu, et quand il y a pardon de Dieu, il y a conversion. Alors, que le Bon Dieu choisisse mon âme !

« Parce que je connais mes iniquités ; et mes péchés s'élèvent contre moi... (ps. 50, 4) »

Devant cette incertitude de nos dispositions, faisons en sorte que notre accusation soit bien intentionnée, qu'elle soit simple et vraie, faite de vive voix, et qu'elle engage tout notre être. Lorsqu'un





ami a offensé gravement un autre ami, s'il l'aime vraiment et veut se réconcilier avec lui, il gardera toujours peu ou prou la douleur intérieure de l'avoir un jour offensé, d'avoir une fois blessé son amitié généreuse et pure. Il en est ainsi de Dieu. Cette douleur intérieure d'avoir blessé l'amitié divine est ce que les anciens appelaient la componction. Cultivons à chaque instant de notre vie cette belle vertu de componction. La paix intérieure, intime, profonde, que donne la confession, n'est pas cette sorte de tranquillité qui est synonyme de légèreté irresponsable, comme si les fautes n'étaient que des poussières de l'âme, et le sacrement, une sorte de plumeau qui enlève cette poussière ; comme si tout devenait en un instant et sans effort, aussi net qu'un meuble épousseté. La paix réside invraisemblablement dans la componction, cette douleur pleine d'espérance qui demeure après le pardon de celui que nous avons offensé.

« Contre Vous seul, j'ai péché, et devant Vous j'ai fait le mal... (ps. 50, 5) »

La confession ne me débarrasse pas du sentiment d'avoir offensé Dieu : « Contre Vous seul, Seigneur, j'ai péché. » Avoir la componction, c'est avoir le sens du péché, et avoir le sens du péché, c'est avoir le sens de Dieu. Il ne suffit pas

d'avoir des idées claires sur ce qu'est le péché pour avoir le sens du péché. Si nous n'avons que la conscience d'avoir lésé une loi, une règle, un devoir, nous n'avons pas le sens du péché. Avoir le sens du péché... c'est une grâce première du Bon Dieu qui en a l'initiative, et qui dépose cette graine dans l'âme du pécheur, comme une intuition première qu'il faudra cultiver.

Nous avons dans l'Ancien Testament l'exemple de Job. Frappé de tous les malheurs, il reçoit la visite de ses trois amis qui s'ingénient à lui prouver que rien n'arrive sans cause, et que ses souffrances sont le signe et la conséquence de ses péchés. Job est un homme juste, et il le sait. Avec raison, il « persiste à se considérer comme juste. » Mais face à Dieu, qui pourrait se considérer véritablement juste ? Alors Dieu intervient lui-même. Il ne montre pas à son serviteur les imperfections ou les péchés qu'il aurait pu commettre. Non. Dieu lui décrit sa puissance et sa gloire. Job comprend. C'est une grâce première : l'intuition de la sainteté unique de Dieu et de sa propre indignité. Puis il répond au Seigneur : « Mon oreille



Saint Jean Népomucène confessant la Reine de Bohême.

avait entendu parler de vous, mais maintenant mon œil vous a vu. C'est pourquoi je me rétracte et me repens sur la poussière et sur la cendre. » La vue de la face de Dieu avait donné à Job le sens du péché et commandé sa pénitence.

« Vous aimez la vérité, vous m'avez montré les secrets et les mystères de votre sagesse... (ps 50, 7) »

Le sens du péché, lorsqu'il est dans une âme, fait de la confession un moment d'une rare densité surnaturelle. C'est en cet instant que l'âme expérimente le pardon de Dieu, si différent du pardon des hommes... Lorsqu'un homme pardonne à un autre homme, il pardonne en ce sens qu'il renonce à sa mauvaise intention vis-à-vis de cet homme : il ne regarde plus l'offense qui lui a été faite, il ne veut plus la regarder, il oublie l'offense et parfois l'offenseur... il remet une dette. Celui qui change dans le pardon, c'est celui qui pardonne. C'est pourquoi le pardon est souvent douloureux. Le pardon humain est un acte généreux mais limité. L'homme qui pardonne a le pouvoir de changer son propre cœur, de renoncer à son animosité, mais il n'a pas le pouvoir de changer le cœur de son ennemi.

C'est, au contraire, ce que fait le pardon de Dieu. Car Dieu, Lui, ne change pas. Il est Celui qui est. Si nous disons que Dieu pardonne, ou bien cela ne signifie rien - ce qui serait absurde -, ou bien cela signifie qu'il y a un changement réel, non en Dieu mais en celui qui est pardonné. L'ennemi de Dieu, celui qui avait offensé, devient son ami par une conversion intérieure de son cœur, dont l'origine est en Dieu. Le pénitent se doute-t-il de cela lorsqu'il entre au confessionnal ? Et pourtant, c'est ce qui se produit à chaque fois que



le sacrement est reçu avec fruits. Le sacrement est le moyen que le Bon Dieu a institué pour que nous connaissions à la fois la joie de la grâce, du pardon et de la conversion.

« Le sacrifice digne de vous est un esprit repentant, vous ne dédaignerez pas, mon Dieu un cœur contrit et humilié... (ps 50, 9) »

Certains essaient de se rassurer en cherchant à tout dire. Bien sûr, il faut accuser les péchés graves, en nombre et en détail. Mais accuser toutes nos fautes, c'est impossible tant métaphysiquement que psychologiquement. Et finalement, c'est chercher dans l'acte humain une sécurité qui ne convient pas aux rapports de foi qu'il y a entre une âme et Dieu. Dans l'obscurité du confessionnal, face à Dieu, nous saisissons cette parole de l'Écriture : « Nul ne sait, s'il est digne d'amour ou de

haine. » (Ecclésiaste 9, 1) Nous saisissons la nécessité de nous abandonner en Dieu. Qu'en est-il de la sincérité de notre aveu, de la Charité dans notre confession ? Notre cœur nous sera toujours en partie obscur. Nous devons accepter cette condition de ne pas voir clair intérieurement en nous-mêmes. Il s'agit moins de dire que de se repentir, et

l'on ne dit qu'en vue de parfaire son repentir. Car Dieu voit tout et, seul, Il sonde les reins et les cœurs. Nous devons accepter de ne trouver appui, confiance, absence de doute, que dans la seule miséricorde de Dieu et en son Amour. C'est la merveilleuse surprise que nous réserve chacune de nos confessions.

Le Carême, temps de pénitence

Par M. l'abbé Henri Chabot-Morisseau

« *Attende Domine, et miserere, quia peccavimus tibi. Tibi confitemur crimina admissa : contrito corde pandimus occulta : tua, Redemptor, pietas ignoscat.* (Écoutez, Seigneur, et ayez pitié, car nous avons péché contre Vous. À Vous, nous confessons les crimes commis : le cœur contrit, nous dévoilons ce qui est caché : que Votre piété, ô Rédempteur, nous pardonne.) »

En entrant dans le temps du Carême, l'Église nous invite à rechercher une conversion profonde : c'est le temps de la pénitence. Pourtant, derrière ce mot souvent perçu comme une simple punition,

se cache une réalité théologique d'une grande richesse que saint Thomas d'Aquin nous aide à redécouvrir. Pour bien comprendre ce que nous vivons, il est nécessaire de distinguer deux notions complémentaires mais distinctes : la vertu de pénitence et le sacrement de pénitence.

D'une part, la pénitence est une vertu morale, issue de la vertu de justice. Elle est cette disposition intérieure par laquelle l'homme, reconnaissant son péché comme une dette envers Dieu, décide de rétablir l'équilibre rompu. Saint Thomas la définit ainsi : « une douleur de l'esprit concernant le péché commis, avec le ferme propos d'amender sa vie et de réparer l'offense faite à Dieu » (*Scriptum super Sententiis*, Livre IV, Distinction 14, Question 1, Article 1).

D'autre part, cette disposition intérieure trouve son achèvement dans le sacrement de pénitence. Si l'absolution du prêtre en constitue la forme divine, le sacrement repose sur une matière concrète : les actes du pénitent. Nous verrons qu'en réduisant trop souvent ce sacrement à la seule « confession », nous risquons d'oublier que la véritable « matière » de notre guérison repose sur



un triptyque indissociable : la contrition, la confession et la satisfaction.

I. La pénitence comme vertu de justice

Avant d'être un rite extérieur, la pénitence est une réalité intérieure. Pour en saisir toute la portée, il convient de commencer par son nom même. Le terme « pénitence » dérive du latin *poenitudo*, qui exprime une forme de punition ou de peine que l'on s'inflige à soi-même. Par ailleurs, sa signification reprend aussi celle du grec *metanoia* qui indique une conversion, un changement de direction. Saint Thomas, dans son Commentaire des Sentences, souligne que ce nom n'indique pas une simple émotion passagère, mais un acte de la volonté cherchant à compenser une faute.

1) Une partie de la vertu de justice

La pénitence ne relève pas de la simple sensibilité ou de la passion de tristesse, elle est proprement rattachée à la vertu de justice. La justice consiste à rendre à chacun son dû. Or, par le pé-

ché, l'homme rompt sa relation avec Dieu : il lui retire l'honneur et l'obéissance qui lui sont dus. Il faut bien évidemment distinguer le péché mortel du péché véniel, mais, si l'un rompt strictement cette relation, l'autre la dégrade plus ou moins profondément.

La vertu de pénitence est donc cette disposition morale qui incline le pécheur à vouloir rétablir cet équilibre. Elle n'est pas seulement un regret du passé, elle est un acte de « justice » par lequel le sujet décide de compenser l'offense. C'est ici que saint Thomas pose sa définition magistrale : elle est une « douleur de l'esprit concernant le péché commis, avec le ferme propos d'amender sa vie et de réparer l'offense faite à Dieu. » (*Scriptum super Sententiis*, Livre IV, Distinction 14, Question 1, Article 1, sous-question 3)

2) Les dispositions de l'âme pénitente

L'âme qui possède cette vertu se trouve dans une disposition structurée par deux mouvements contraires mais



Le retour de l'enfant prodigue, James Tissot, 1862.



Christ de l'église de Furelos en Espagne

complémentaires, que la raison ordonne entre le passé et le futur. D'une part, le détachement du passé (la haine du péché) : l'âme regarde l'acte commis avec une saine douleur. Ce n'est pas une tristesse qui repli sur soi, mais une « détestation » de la faute en tant qu'elle est une offense à la bonté de Dieu. D'autre part, l'orientation vers l'avenir (le ferme propos) : la vertu ne s'arrête pas au regret. Elle produit une détermination de la volonté (ferme-propos) à ne plus offenser Dieu et à transformer son existence, ce qui conduit à la prise de résolution.

3) Le paradoxe de la réparation

C'est ici qu'apparaît la disposition la plus profonde de l'âme pénitente : l'humilité. L'âme réalise que le péché est une offense faite à la majesté infinie de Dieu, et qu'aucune action humaine, aussi hé-

roïque soit-elle, ne peut suffire à réparer une telle dette par ses propres forces. Cette conscience du déséquilibre entre l'offense (infinie) et la réparation humaine (finie) crée dans l'âme une attente : elle dispose le pécheur à chercher un secours qui le dépasse.

C'est précisément parce que la vertu de pénitence constate l'impuissance de l'homme à se justifier lui-même qu'elle le pousse naturellement vers l'institution divine du sacrement, où l'incapacité de l'homme est comblée par la miséricorde du Christ.

II. Le sacrement de pénitence et le mystère de sa « matière »

Si la vertu de pénitence est le mouvement intérieur de l'âme, elle ne peut s'accomplir pleinement par les seules forces humaines. Comme nous l'avons souligné, l'offense faite à Dieu revêt un caractère d'infinité que l'homme, créature finie, ne peut réparer seul. C'est pour franchir cet abîme que Notre-Seigneur a institué le sacrement de pénitence, ce que saint Thomas définit comme : « l'absolution du prêtre jointe aux actes du pénitent qui s'offre au prêtre pour être guéri par lui » (IIIa Pars, Q. 84, art. 3).

1) L'ambiguïté du terme « confession »

La difficulté que nous rencontrons aujourd'hui est que nous désignons presque exclusivement ce sacrement sous le nom de « confession ». Or, au sens théologique, il s'agit là d'une réduction dommageable. La confession n'est que l'un des trois actes du pénitent. En nous limitant à ce mot, nous risquons de transformer un acte de guérison profonde en une liste de symptômes.

Pour comprendre la richesse de ce sacrement, il faut utiliser la distinction entre la forme et la matière. La forme réside dans les paroles de l'absolution prononcées par le prêtre. Mais la matière, elle, ne consiste pas seulement dans l'énumération des péchés ; elle est constituée par les trois actes du pénitent : la contrition, la confession et la satisfaction. Réduire la matière au deuxième acte seul, c'est modifier la valeur même du sacrement. S'accuser d'une faute n'impose pas nécessairement qu'on la regrette, et l'accusation seule ne saurait suffire à recevoir la grâce du pardon.

2) L'analogie avec la bêtise : l'accusation face au regret

Pour comprendre plus facilement, imaginons un enfant qui, par négligence, brise le pare-brise de votre voiture avec son ballon. Lorsqu'il vient vous trouver, son attitude peut être crâne, honteuse, désinvolte ou contrite. Dans votre réac-



Voile de Manoppello (Italie)



tion, vous prendrez bien évidemment en compte ses dispositions intérieures. L'aveu de sa bêtise (la confession) n'est qu'un élément ; le plus important est la disposition avec laquelle il vient s'accuser : regrette-t-il vraiment son acte ? Est-il résolu à ne plus recommencer ?

C'est là le cœur des deux premiers éléments du sacrement. L'accusation est l'élément le plus matériel, indispensable par humilité et reconnaissance de la vérité. Mais elle est presque secondaire comparée à la contrition. Sans le regret profond de l'âme, l'accusation n'a aucun sens.

3) La satisfaction : une réparation médicinale

Enfin, il y a le troisième élément : la réparation, ou satisfaction. Dans notre exemple, l'enfant ne pourra jamais rembourser le coût réel d'un pare-brise. Ce que vous lui demanderez - rendre un service, accomplir une tâche - sera purement symbolique par rapport aux frais engagés.

Pourtant, cette réparation est indispensable car elle est médicinale (Saint Thomas, IIIa, Q. 90, a. 4). Elle montre à l'enfant les conséquences de ses actes et participe à sa guérison. Dans le sacrement, il en va de même : notre pénitence ne peut couvrir la gravité de l'offense, elle est une union humble à la réparation infinie offerte par Notre-Seigneur sur la Croix.

4) Conséquence pratique : une préparation renouvelée

Il est donc capital de comprendre que se préparer au sacrement ne consiste pas prioritairement à établir une « liste de courses » de nos fautes. Si l'examen de conscience est nécessaire pour l'intégrité de l'aveu, le point culminant de la préparation doit être l'excitation à la contrition.

La satisfaction, quant à elle, doit être exécutée avec empressement. Quel malade, convaincu de sa maladie, irait voir le médecin pour ignorer ensuite le remède prescrit ? La pénitence donnée par le prêtre est le médicament de notre âme ; la négliger, c'est laisser la blessure du péché sans son baume protecteur. En vivant ainsi les trois actes - regretter, confesser et réparer - nous permettons au sacrement de déployer toute la puissance de sa grâce.

Conclusion : le Carême, vers la juste joie du pardon

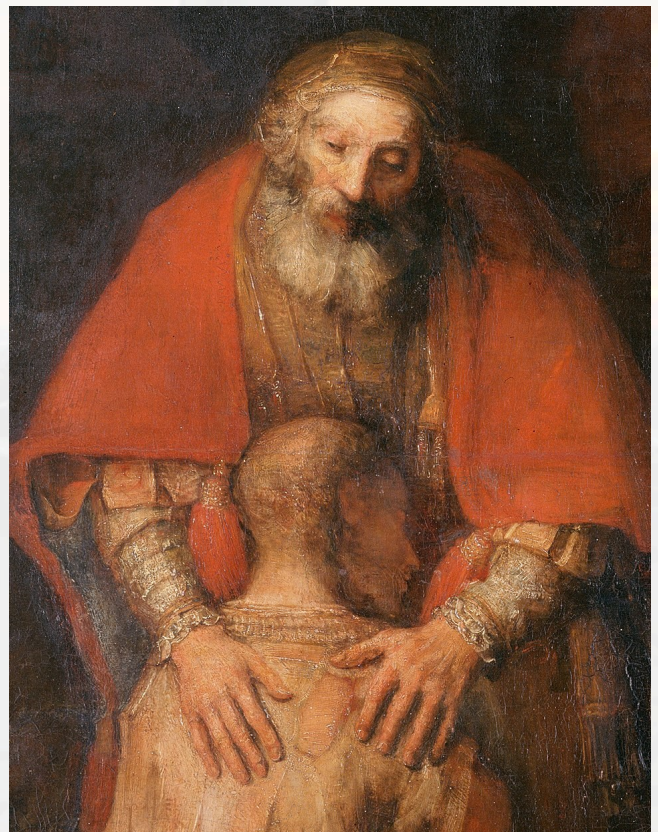
Il nous faut changer notre regard sur le Carême. Il ne s'agit pas d'un mauvais moment à passer. Ce temps n'est pas celui d'une tristesse morose ou d'un repli sur soi, mais celui de la restauration de la justice et de la justesse retrouvée dans nos rapports avec Dieu.

Le Carême est un temps de « justesse » car il nous invite à remettre chaque chose à sa place : reconnaître

notre condition de pécheur avec humilité, mais surtout reconnaître l'infinie grandeur de la miséricorde divine. Par la vertu de pénitence, nous ajustons notre volonté à celle de Dieu ; par le sacrement de pénitence, nous recevons la force de cette guérison que nous ne pourrions accomplir seuls. Ainsi, par la pratique de la pénitence comme vertu et comme sacrement, nous nous unissons à Notre-Seigneur qui est l'« *Agnus Dei, qui tollit peccata mundi.* »

En faisant des trois actes du pénitent - la douleur sincère du cœur, l'aveu courageux des lèvres et la réparation médicinale des actes - notre quotidien, nous ne faisons pas que « payer une dette ». Nous entrons dans un état d'esprit. La pénitence, loin d'être un fardeau, est le chemin nécessaire pour que notre union à Notre-Seigneur dans l'œuvre de la Rédemption se prolonge dans la joie de sa Résurrection.

Puissions-nous, tout au long de cette marche vers le Golgotha puis vers le Sé-



pulcre vide, ne pas craindre de porter nos fautes au « médecin des âmes ». Car c'est dans cette rencontre entre notre humble misère et l'infinie Miséricorde que se trouve la véritable paix. « *Nolo*

mortem impiï, sed ut convertatur impius a via sua, et vivat. » (Ézéchiel XXXIII, 11) Je ne veux pas la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive. »

Chronique du mois de février

Par M. l'abbé Eric Peron

Le mois de janvier se termine dans le calme, puisque garçons et filles ont quitté leur école le 30, pour quinze jours de vacances. Le prieuré des Carmes n'est pourtant pas désert, puisque les prêtres du doyenné du sud se retrouvent autour de M. l'abbé Peignot, supérieur de district, pour deux jours de récollection. L'après-midi, sous un soleil radieux, ils vont visiter le château de Pennautier. Le guide leur explique que le roi Louis XIII y a séjourné, et qu'il a fait don de son « mobilier de voyage », à savoir, entre autres choses, un lit à baldaquin ! M. l'abbé Peignot donne des nouvelles du district et annonce que M. l'abbé Pagliarani célébrera la messe pour la prise de soutane, alors qu'un évêque était initialement prévu. « Tiens, c'est étrange ! »

Le 2, le pot aux roses se révèle : M. l'abbé Pagliarani a voulu présider à la cérémonie de la prise d'habit pour annoncer son intention de confier aux évêques de la Fraternité la consécration de quatre nouveaux évêques. On peut dire que c'est « opération survie » épisode II. C'est tout de même un petit tremblement de terre dans le monde catholique, et les journaux, dont la bienveillance est notoire, titrent très vite : « La Fraternité Saint-Pie-X défie le pape ! » Mais nous savons bien que ce n'est pas par défi, mais au contraire,

avec une déférence filiale envers le successeur de Pierre, que ces consécutions sont envisagées.

Le Frère Louis-Marie et M. l'abbé Peron arpentent les rues de Rome avec trente-trois zouaves de la classe de quatrième, et c'est là qu'ils apprennent la fameuse nouvelle des futurs consécutions épiscopales. Avec leur joyeuse bande, ils ont pu confier cette grande intention de prière au prince des apôtres et à toute cette litanie de martyrs qu'on peut vénérer dans la Ville éternelle.

M. l'abbé Meugniot et le Frère Emeric se transforment, pour trois jours, en entreprise de rénovation. Lever matinal, une heure de route pour se rendre sur le chantier, grosse journée de travaux interrompue par un bon repas, nécessaire pour repartir de plus belle, et retour à la maison. Le but de cette entreprise est la rénovation de la procure de notre chapelle de Castres. Les paroissiens sont tout heureux de voir M. le prieur se démener pour leur jolie chapelle. Le dimanche suivant, M. l'abbé du Crest organise un apéritif et une réunion paroissiale, où l'on met sur pied quelques points d'organisation bien nécessaires, pour cette chapelle qui ne cesse de s'étoffer de nouveaux fidèles. Rendez-vous compte, on commence même à se plaindre du bruit que font les enfants ! Deo Gratias !

Un quarteron de la communauté quitte l'Aude pour le Berry, afin de suivre une session de théologie sur la prédication. Soixante quatorze prêtres sont enseignés par deux laïcs dans l'art d'user de la parole. En soi, c'est déjà une belle leçon d'humilité, mais plus beau encore est l'exemple de ces prêtres d'expérience, comme M. l'abbé Laurençon, dont la réputation de prédicateur n'est plus à faire, qui se plie aux exercices imposés par les directeurs de la session. À vous, chers fidèles, de nous dire, maintenant, si vous avez constaté une amélioration dans les prêches de vos pasteurs. Sachez, en tout cas, qu'ils y mettent tout leur cœur et toute leur âme !

La tempête Nils s'abat sur l'Aude, et notre belle allée des pins, si fortes d'émotions pour les anciens qui

reviennent aux Carmes, est amputée de quatre de ses arbres. Les services de la Mairie interviennent très vite, et heureusement, car une grosse branche d'arbre aurait pu couper la route. Pour la messe dominicale, nous aurions eu quelques pépins !

Dernier dimanche avant le Carême, la Quinquagésime est l'occasion d'une récollection paroissiale préparatoire à la sainte quarantaine. Une bonne septantaine de fidèles écoute les paroles onctueuses de M. l'abbé Chabot-Morisseau sur le sacrifice, et celles de M. l'abbé Gaudray sur l'oraison.

Le Seignadou souhaite à tous ses lecteurs un Carême riche en grâces de pénitence et de componction ! Prions et sacrifions-nous en particulier pour réparer les scandales qui appellent sur nous la vengeance divine.

Carnet paroissial

Baptême à la chapelle du Sacré-Cœur de Castres :

Le 1er février 2026 : Amance, fils de M. et Mme Nicolas Boutin

Annonces particulières

Vendredi 13 mars, à 20h00 en salle d'honneur aux Carmes, conférence de M. l'abbé Delmotte sur Sainte Marie-Madeleine.

Samedi 21 mars : pèlerinage de doyenné à Notre-Dame de Marceille (Limoux). Départ des Carmes vers 10h00 à l'issue de la messe de 8h30. 13h20 : pique-nique à Villarzel-du-Razès (« Les Moulis »). 17h00 : prière de clôture à l'arrivée dans la basilique.

Suite à l'appel aux dons lancé par **COR UNUM**, les membres du bureau de l'association seront présents (stand, informations) à la sortie des messes de 8h et 10h le **Dimanche 22 mars** afin mieux vous faire connaître cette activité caritative (aide morale et matérielle à nos familles) de notre communauté, vous faire partager la joie de DONNER (prières, temps, dons) à travers nos "réussites et nos peines" discrètes.

